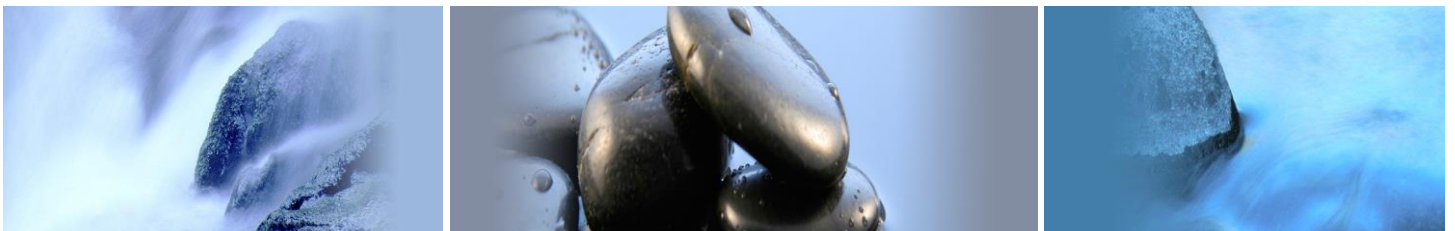




**Investment & Actuarial Consulting,
Controlling and Research.**



www.ppcmetrics.ch

Comportement par rapport aux pertes de conversion

L'acceptation de taux d'intérêt fluctuants ouvre de nouvelles pistes

La fluctuation des taux d'intérêt est une réalité. Lier le taux de conversion à cette dynamique compromettrait grandement la prévisibilité des prestations, l'idée ne tente donc guère les caisses de pensions. Est-ce une raison suffisante pour ignorer la variabilité des taux et s'en tenir à des paramètres rigides? D'autres approches sont envisageables.

EN BREF

Si la DTA 4 est appliquée de manière cohérente, le taux d'intérêt technique sera soumis à des fluctuations qui ne devraient pas être directement répercutées sur le taux de conversion.

Aux termes de la DTA 4, le taux technique servant à calculer le capital de prévoyance nécessaire doit se situer avec une marge raisonnable en dessous du rendement net attendu de la stratégie de placement. Toutefois, ce rendement attendu dépend des taux d'intérêt du marché et fluctue en fonction de l'évolution du marché.

En supposant que les primes de risque des différentes classes d'actifs soient constantes dans le temps, le rendement attendu évolue parallèlement aux taux d'intérêt du marché, comme le montre le graphique (page XY) à titre d'exemple. Si une marge constante de 1% avait été appliquée à cette caisse-type, le taux d'intérêt technique aurait été fixé à environ 2.5% au 31 décembre 2010 et à moins de 1% depuis le 31 décembre 2015.

Taux d'escompte = taux de calcul pour les prestations?

Cette situation soulève une question épineuse: comment faut-il déterminer le taux de conversion? Si le taux d'intérêt implicite servant à le calculer est toujours lié au taux d'intérêt technique, le taux de conversion pourra être qualifié comme «techniquement correct». Mais dans notre exemple, cela mènerait à appliquer un taux de conversion différent selon l'année de départ en retraite, avec de fortes variations entre 2011 et 2016.

Cette approche empêcherait toute planification digne de ce nom et ne saurait être dans l'intérêt des assurés.

A l'inverse, le pilotage artificiel du taux d'intérêt technique ne change rien au coût effectif des départs en retraite mais ne fait que les dissimuler.

Toutefois, ni la loi, ni aucune autre directive ne stipulent que le taux de conversion doit être strictement lié au taux d'escompte. Bien qu'il paraisse logique de baser le taux de conversion (cible) sur un taux réaliste de rémunération à moyen terme du capital des retraités, il n'est pas nécessaire d'éliminer les fluctuations des pertes de conversion à court terme liées à des corrections inhérentes au marché. Il est bien plus pertinent de les surveiller et de les gérer.

Financement des prestations en fonction du marché

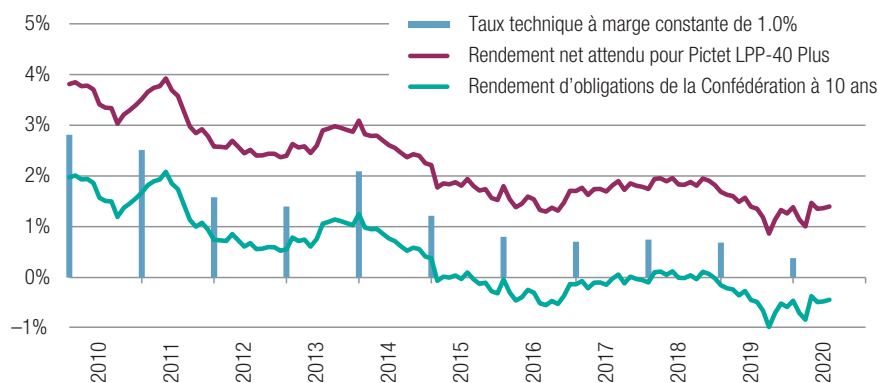
Comme l'a jugé le Tribunal fédéral en 2004,¹ le taux de conversion est un pur facteur de prestation. Son financement devrait être constitué par un système de réserves, de rendement des placements et de contributions.

Si les pertes de conversion sont financées exclusivement par des réserves, les mouvements à court terme font que l'ho-

¹ Voir l'article de Hans-Ulrich Stauffer dans PPS 07/20.

Illustration de l'évolution historique du taux d'intérêt technique en cas de marge constante par rapport au rendement attendu

Hypothèses: stratégie de placement inchangée et détermination des rendements attendus avec des primes de risque constantes par rapport aux taux d'intérêt sans risque.



Le niveau de ces réserves fluctue également et qu'il faudra prendre d'autres mesures plus rapidement. En cas de financement (partiel) par des cotisations, celles-ci peuvent en principe être adaptées en permanence au niveau des taux d'intérêt afin de lisser la charge de l'institution de prévoyance.

L'idéal serait, bien sûr, que la variabilité des pertes de conversion puisse être financée par le rendement des placements. Concrètement, il faudrait générer suffisamment de revenus, quand les taux d'intérêt baissent, pour pouvoir couvrir l'augmentation de la provision pour pertes de conversion. Cela serait possible si le capital de prévoyance de la génération à couvrir (par exemple toutes les catégories d'âge qui pourraient prendre une retraite anticipée dès aujourd'hui) était intégralement investi dans des obligations ayant la même sensibilité aux taux d'intérêt que les prestations à venir. De cette façon, un changement soudain des pertes de conversion serait compensé par une appréciation (ou une dépréciation) correspondante de ces obligations. Toutefois, dans le contexte actuel de taux négatifs, cela signifierait également que les pertes de conversion à venir seraient fixées au «prix fort», ce que redoutent de nombreuses institutions de prévoyance.

Par ailleurs, même l'existence de provisions et la couverture des fluctuations

de taux par les revenus des placements ne parviendraient pas à résoudre la question du financement une fois pour toutes. Comme les provisions pour pertes de conversion sont toujours constituées pour un horizon limité ou une catégorie d'âge déterminée, la provision devra être augmentée chaque année pour le millésime suivant.

Démarche possible

Pour remédier à ce problème, il faut repenser la validité de la promesse de prestations:

- Par exemple, le Conseil de fondation peut garantir les taux de conversion pour une durée de cinq ans et constituer les provisions nécessaires.
- Chaque année, le Conseil de fondation réexamine la situation financière, soit l'état des réserves, et décide activement si la garantie va être prolongée d'un an.
- Si on ne veut plus allouer des nouveaux fonds (provenant du rendement des placements ou de cotisations), la garantie n'est pas prolongée et il faudra définir de nouveaux taux de conversion pour les départs en retraite à venir.

L'expérience montre que cette approche peut être communiquée de manière très transparente et qu'elle est acceptée par les assurés. De plus, cette façon de procéder permet à l'organe suprême de contrôler

le niveau effectif des pertes de conversion et de discuter objectivement de la durée pendant laquelle un taux de conversion trop élevé est tolérable pour le collectif d'assurés dans son ensemble.

Il faut adopter une nouvelle vision des choses

Au début, il se peut que l'on ait un peu de mal à s'habituer aux variations naturelles des taux d'intérêt et des pertes de conversion. Cela demandera souvent une propension à se détacher des vieilles idées de stabilité. L'expérience montre toutefois que la mise en œuvre d'une gestion des risques cohérente et d'une planification financière prospective peut déboucher sur des solutions plus pérennes – une des clés pour la planification des assurés. |

Riitta Schäublin
Marco Jost

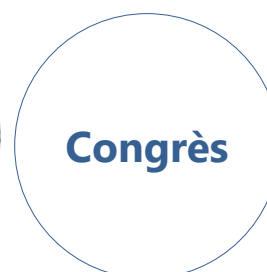
Nous publions chaque année plus de 40 articles spécialisés sur des sujets variés.



Nos experts partagent leur savoir et leurs avis avec le public.



Nous organisons plusieurs conférences chaque année. Découvrez-nous en live.



PPCmetrics AG
Investment & Actuarial
Consulting, Controlling
and Research.
En savoir plus

